

Tableau ZA.1 — Articles applicables

Produit : blocs de coffrage en béton utilisant des copeaux de bois comme granulat			
Application prévue : Blocs de coffrage destinés à être montés à sec ou maçonnés puis remplis avec du béton pour la réalisation de murs extérieurs, murs intérieurs et cloisons			
Caractéristiques essentielles	Articles des exigences dans la présente norme	Niveaux et/ou classes	Notes
Dispositions constructives	4.2.1.1 et 4.2.1.2	Aucun	Valeurs déclarées en mm et mm ²
Retrait	4.2.3 — Variations dimensionnelles	Aucun	Retrait et gonflement déclarés
Réaction au feu	4.2.4	classe B de réaction au feu	Classe de réaction au feu déclarée (B)
Perméabilité à la vapeur d'eau	4.2.5	Aucun	Valeur déclarée
Résistance mécanique			
Résistance à la traction des entretoises			
Résistance à la flexion des parois	4.2.6.2	Aucun	Valeur déclarée en N/mm ²
Résistance à la traction des parois perpendiculaires aux faces	4.2.6.3 4.2.6.4	Aucun Aucun	Valeur déclarée en N/mm ² 0,15 N/mm ²
Propriétés acoustiques	4.2.7.2	Aucun	Valeur déclarée
Résistance thermique	4.2.8.2	Aucun	Valeurs déclarées en W/(m.K)
Durabilité	4.2.9	Aucun	Perte de masse : valeur maximale 10 % en kg

L'exigence relative à une caractéristique particulière n'est pas applicable dans les États Membres où il n'existe pas d'exigences réglementaires portant sur cette caractéristique pour l'application prévue du produit. Dans ce cas, les fabricants de produits mis sur le marché dans ces États Membres ne sont pas tenus de déterminer ou de déclarer les performances de leurs produits pour cette caractéristique et la mention «performance non déterminée» (PND) peut figurer dans les informations accompagnant le marquage CE (voir Tableau ZA.3). La mention PND ne peut cependant pas être utilisée si la caractéristique est soumise à un niveau seuil.

ZA.2 Procédure d'attestation de conformité des blocs de coffrage en béton utilisant des copeaux de bois comme granulat

ZA.2.1 Système d'attestation de conformité

Le système d'attestation de conformité des blocs de coffrage en béton utilisant des copeaux de bois comme granulat, pour les caractéristiques essentielles indiquées dans le Tableau ZA.1, conformément à la décision 1999/94/CE de la Commission du 25 janvier 1999 donnée dans l'Annexe III du Mandat M/100 «Produits préfabriqués en béton» est décrit dans le Tableau ZA.2 pour la ou les applications prévues et les niveaux ou classes applicables :